



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

# **Version 2 de la certification des LAP de médecine ambulatoire**

---

**Service Evaluation de la Pertinence des  
soins et amélioration des Pratiques et  
des Parcours (SA3P)**

Liens d'intérêt avec les industries de santé  
en rapport avec le thème de la présentation (loi du 4 mars 2002)

<p>1 – Titulaire de brevets/Porteur de parts sociales ou membre d'une structure de gouvernance ou salarié</p>	<p>➤ <b>Gardes médicales à l'APHP.....</b></p>
<p>2 – Consultant ou membre d'un Conseil scientifique</p>	<p>➤ <b>Auditeur technique du Cofrac.....</b></p>
<p>3 – Conférencier ou auteur/rédacteur rémunéré d'articles ou documents</p>	<p>➤ <b>Néant</b> .....</p>
<p>4 – Prise en charge de frais de voyages, d'hébergement ou d'inscription à des congrès ou autres manifestations</p>	<p>➤ <b>HAS exclusivement</b> .....</p>
<p>5 – Investigateur principal d'une recherche ou d'une étude clinique</p>	<p>➤ <b>Néant</b> .....</p>
<p>6 – Co-Investigateur d'une étude clinique</p>	<p>➤ <b>Néant</b> .....</p>

# Certification « LAP ambu » contenu

## Version 1

### Les contrôles de sécurité de la prescription exigés pour les LAP :

1. mise en œuvre possible par l'utilisateur mais pas obligatoirement
2. ils ne sont pas contraignants pour l'utilisateur
3. disponibles pour les prescriptions en Dénomination Commune
4. les exigences de la V1 (2008) concernent essentiellement la sécurité de la prescription des médicaments.

- interaction médicamenteuse
- redondance des principe actif
- intolérance, hypersensibilité, allergie
- contre-indication par âge, sexe, antécédents, états physiopathologiques, grossesse ou allaitement
- femme en âge de procréer
- posologie journalière
- durée de traitement
- incompatibilité physico-chimique
- produit dopant
- risque de somnolence

# Certification « LAP ambu »

## Ajouts version 2

- Précisions sur les posologies : posologies alternées, posologies successives, et autres éléments de retours d'expérience
- Obligation de la mention de la DCI et mise à jour du document précisant les situations ou le nom de spécialité doit obligatoirement être inscrit
- Signalement des médicaments prescrits dans le bizonne 100% qui, a priori, poseront problème au regard de l'ALD (ou des ALD) répertoriée(s) dans le LAP
- Systemes d'Aide à la Décision indexées par médicaments (SAM)

# Certification « LAP ambu »

## Calendrier version 2

Validation du référentiel par le collège de la HAS le 21/09/2016

Publication du référentiel au JO

Définition des tests et étude de faisabilité auprès d'éditeurs (en cours)

Définition de la gouvernance des SAM (en cours)

Validation du schéma de par le COFRAC et intégration par OC

⇒ Bascule OC version 1 → 2 premier trimestre 2017

Les certificats sont valables 3 ans y compris ceux de version 1

# Systemes d'Aide à la Décision indexée par médicament (SAM)

**Influencent statistiquement les pratiques, même si le LAP ne contraint pas (expérience de la publicité)**

**Information privilégiée sur l'outil métier :**

- exigence forte de maintien à jour et de cohérence**
- risque de saturation si trop d'occurrences ⇒ priorisation des messages**

**Outil envisagé pour politique des génériques, antibiotiques, listes préférentielles**